

Impôt sur le revenu

● (1622)

Je voudrais signaler une autre question au sujet du bill C-11, qui a trait plus particulièrement à l'article 143 qui porte sur les associations communautaires. Depuis un certain temps à la Chambre, un débat se déroule sur la façon la meilleure et la plus équitable d'imposer un organisme communautaire et je songe en particulier aux Huttérites du Canada.

Je me suis entretenu avec eux et je voudrais simplement signaler qu'en général, ils trouvent l'article 143 acceptable et juste. Ils contestent plus précisément l'âge de 18 ans utilisé pour calculer l'âge auquel un particulier est admis dans l'effectif de la main-d'œuvre. La loi de l'impôt sur le revenu se rapporte à l'âge auquel tous les autres Canadiens sont admis dans l'effectif de la main-d'œuvre au lieu de leur âge chronologique. Toutefois, je crois que cette question est relativement peu importante.

Une autre chose que le ministre des Finances devrait examiner à fond, c'est la possibilité pour les membres d'une congrégation de répartir les salaires entre eux ou, à l'instar des autres agriculteurs, de stipuler un certain montant représentant le salaire des membres d'une famille. Si je comprends bien, l'article 143 ne le permet pas.

En conclusion, je tiens à dire que notre pays a d'immenses ressources et j'ai mentionné l'une de celles de ma région. Pour réaliser notre potentiel, deux choses sont essentielles: un leadership économique et un renversement total des dépenses du gouvernement. Rien n'est possible sans cela. Les contribuables canadiens doivent pouvoir disposer de plus d'argent, qu'ils soient employés ou employeurs, afin de stimuler l'enthousiasme et la confiance dans notre économie. Franchement, le gouvernement en est incapable. Le gouvernement a dissipé le potentiel des Canadiens et surtout gâché l'avenir de nos jeunes. Le potentiel est là et la confiance peut renaître. Mais le gouvernement a perdu tout espoir et il n'a pas assumé la direction des affaires. C'est pourquoi il faut le blâmer et le blâmer également pour ses politiques économiques.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'appuie le ministre des Finances (M. Chrétien) à l'occasion de la présentation du bill C-11 sur le droit fiscal car j'estime que ce projet de loi a beaucoup de bonnes qualités. J'estime qu'il aidera les gens à faible revenu et qu'il encouragera les industries primaires à exploiter davantage nos ressources. Il favorisera les gens qui œuvrent dans les domaines de l'assurance-vie, des investissements étrangers et des gains de capital.

J'ai écouté attentivement certains de mes anciens collègues et j'ai lu leur discours. Il y en a eu des bons et des mauvais. Les bons s'attachaient surtout à traiter de problèmes nationaux alors que les mauvais reflétaient à mon avis davantage l'inquiétude des députés à propos de leur destin politique.

Fait remarquable, au dernier congrès conservateur qui s'est tenu à Québec, les députés d'en face craignaient tellement

[M. Epp.]

pour l'autorité de leur chef que tout ce qu'ils ont pu faire a été d'appuyer leur chef. Aucune discussion de principe n'a eu lieu ou n'a donné lieu à un vote. Ce fut une entreprise unique en son genre, j'en suis sûr pour le parti conservateur. Je suis sûr que seuls certains représentants de la presse ont remarqué mon absence, mais je n'aurais pas du tout été à ma place à ce congrès car je me suis toujours intéressé davantage aux questions nationales.

Une voix: On ne vous a pas réclamé une seule fois, Jack.

M. Horner: Je le comprends, mais je tiens à dire de façon parfaitement claire que je n'ai toujours été préoccupé que du seul bien du pays et non de la question de savoir si la direction du parti était assez ferme pour supporter une certaine diversité d'opinions.

Des voix: Bravo!

M. Horner: J'ai trouvé plutôt stupéfiant de débat de cet après-midi au sujet de la question de privilège qu'on a soulevée tout comme les interventions qui ont occupé le temps de la Chambre des communes cette semaine et la semaine dernière. La seule conclusion que je puisse en tirer, c'est qu'en l'absence du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le parti conservateur a tenté de se hisser au pouvoir sur le dos de la Gendarmerie royale.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Vous devriez avoir honte!

M. Horner: Je tiens surtout à faire remarquer qu'ils ont profité de l'absence du très honorable député pour agir ainsi. En grand champion de la GRC qu'il est, il ne l'aurait pas permis.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je tiens à signaler à la Chambre que si le très honorable député est absent depuis deux ou trois jours, c'est qu'il ne se sent pas très bien. Sinon, il serait des nôtres.

M. Horner: Je n'ai jamais laissé entendre que c'est parce que le whip de son parti ou quelqu'un d'autre a demandé au très honorable député de rester chez lui qu'il est absent. J'ai seulement dit que s'il avait été ici, les députés d'en face auraient sûrement été mieux conseillés. Ils ne s'en seraient pas pris à la GRC comme ils l'ont fait et nous ne les aurions pas entendu réclamer que l'on porte des accusations contre la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) nous dise de quel article du bill C-11 il parle.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, au début de son discours, le député de Provencher (M. Epp) a dit ce qu'il pensait du rappel au Règlement qui a suivi la période des questions. Je devrais donc jouir du même privilège que lui, et c'est dans cette optique que je me suis permis de faire ces observations.